

Séance du 23 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr TRAMONT Pierre.

Présents : Mmes BERDUCAT - BEUNEUX - CAVALLERO – QUESSETTE - MM. IGAU – MACIAS – MASSON - TRAMONT.

Excusés : MM. BARIAC (qui a donné pouvoir à Mme QUESSETTE) - PRATEDESSUS.

Absente : Mme MUN.

Secrétaire de séance : M. MACIAS.

Ordre du jour :

- Réfection réseau d'eau Impasse des Escales
- Motion pour le nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes
- Finalisation de l'enquête publique

* * * *

Réfection Réseau d'eau Impasse des Escales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de remplacer la conduite d'eau potable sur l'Impasse des Escales en même temps que l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Engie Inéo nous propose un devis de 14 058.80 € pour la sur-largeur nécessaire à l'enfouissement de la canalisation d'eau.

En ce qui concerne la fourniture du tuyau, trois devis ont été réalisés auprès de l'entreprise MTP pour différents diamètres :

Dimension	Prix unitaire H. T	Longueur	Prix total
Tube PVC Pression Ø 40	1.81 €	212 mètres	383,72 €
Tube PVC Pression Ø 63	2.77 €	212 mètres	587.24 €
Tube PVC Pression Ø 110	6.95 €	162 mètres	1125.90 €
Tube PE HD O Bleu Ø 40	1.25 €	50 mètres	62.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de poser une canalisation de Ø 110 pour un montant H.T de 1 188.40 € en vue de la pose d'une borne incendie au fond de l'impasse des Escales. Il retient également le devis pour l'enfouissement de ce réseau pour un montant H.T. de 14 058.80 €.

Le raccordement des habitations ainsi que la pose de la borne incendie seront réalisés en 2019.

Motion pour un Hôpital commun Tarbes-Lourdes

Monsieur le Maire donne lecture de la motion déposée par le Conseil Départemental :

« Pour un Hôpital commun Tarbes-Lourdes

Le Centre Hospitalier de Tarbes (350 lits de médecine, chirurgie et obstétrique) et le Centre Hospitalier de Lourdes (105 lits de médecine et chirurgie) ont une direction commune depuis 2009. Ils élaborent de manière partagée leur projet médical depuis 2012, l'objectif étant d'éviter les doublons entre deux établissements situés à seulement 18 kilomètres l'un de l'autre.

Un dossier pour la construction d'un nouvel hôpital a été élaboré en 2017 par la direction commune des deux établissements et par l'agence régionale de santé (ARS) Occitanie. Ce document indique qu'un terrain serait envisagé pour sa construction, à mi-distance entre Lourdes et Tarbes.

Le projet de construction d'un site commun est déclaré éligible par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (Copermo). Ce Comité procédera à un second examen fin 2018 ou début 2019 afin de déterminer le montant de la participation financière de l'Etat.

Considérant l'urgence de réaliser ce projet pour répondre au besoin de maintien d'une offre publique de soins qualitative et de proximité dans le département,

Considérant l'engagement des acteurs des deux centres hospitaliers, directeurs, membres des Commissions médicales d'établissement (CME), du collège médical, personnels et praticiens,

Considérant la nécessité de préserver et de garantir les conditions de développement et d'attractivité de notre territoire en consolidant une offre hospitalière de premier ordre tant pour les résidents que pour les populations touristiques,

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées :

tient à manifester son adhésion au projet de construction d'un nouveau Centre Hospitalier commun regroupant ceux de Tarbes et de Lourdes,

et demande aux autorités compétentes de finaliser sans plus attendre le processus de décision.

Après délibération, le Conseil Municipal a pris connaissance de cette motion et est contre le regroupement des deux hôpitaux (2 Pour, 4 contre, 3 absentions).

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Commissaire Enquêtrice nous a fait parvenir le procès-verbal de synthèse suite à l'enquête publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Villelongue.

A chaque demande déposée, une réponse doit être apportée.

Le Conseil Municipal, après délibération, répond aux observations de Madame la Commissaire-enquêtrice.